



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 20 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt février à 18 heures 00, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2025-24

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SMAEP DURANCE PLATEAU D'ALBION

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 26 - PROCURATIONS : 9 - VOTANTS : 35

**Présents :**

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, M. Patrick ESPITALIER, Mme Dominique SANTONI, Mme Céline CELCE  
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC  
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT  
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD  
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL  
GARGAS : Mme Michèle FAUQUE  
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI  
GOULT : M. Didier PERELLO représenté par Mme Mauricette CENCIARELLI  
JOUCAS : M. Lucien AUBERT  
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN  
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET  
LIOUX : M. Francis FARGE  
MÉNARBES : M. Patrick MERLE  
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY  
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON  
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT  
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE  
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Patricia BAILLARD  
VIENS : M. Frédéric ROUX représenté par Mme Viviane DARGERIE  
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

**Absents :**

APT : Mme Isabelle TAILLER, M. Yannick BONNET, Mme Sylvie TURC, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO, M. Nathan SAIHI, M. Dominique THEVENIEAU, M. Christophe CARMINATI  
BUOUX : M. Hervé PLANCHON  
GARGAS : Mme Claire SELLIER, M. Benjamin BAGNIS  
MURS : M. Christian MALBEC

**Procurations :**

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY donne pouvoir à M. Gilles RIPERT, Mme Emilie SIAS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD  
AURIBEAU : M. Roland CICERO donne pouvoir à M. Jean-Pierre HAUCOURT  
GARGAS : M. Patrick SIAUD donne pouvoir à M. Frédéric SACCO  
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON  
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT donne pouvoir à M. Lucien AUBERT, M. Yves MARCEAU donne pouvoir à Mme Patricia BAILLARD, Mme Sandrine ISSION donne pouvoir à Mme Gisèle BONNELLY  
SIVERGUES : Mme Martine CALAS donne pouvoir à M. Roger ISNARD

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20250220-2025-24-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2025  
Date de réception préfecture : 26/02/2025  
Page 1 sur 2

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-20, chaque collectivité adhérente doit se prononcer sur l'actualisation statutaire dans les 3 mois suivants la notification de la délibération du Syndicat,

**Vu**, les arrêtés interpréfectoraux n°67-268 du 26 janvier 1967 et n°68-1312 du 9 juillet 1968 relatifs à la création du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable Durance Plateau d'Albion,

**Vu**, l'arrêté interpréfectoral n°2010-666 portant changement de nature juridique du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable Durance Plateau d'Albion qui devient un syndicat mixte « fermé » par représentation substitution de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL),

**Vu**, les statuts de la CCPAL et notamment la gestion de la production, l'achat, le traitement, la vente, le transport et la distribution d'eau potable ainsi que la gestion de la ressource en eau potable et la recherche de ressources nouvelles,

**Considérant**, la notification ci-annexée de modification des statuts du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable (SMAEP) Durance Plateau d'Albion reçue par courrier le 23 décembre 2024,

**Considérant**, que les modifications apportées sont les suivantes :

- Le siège social du SMAEP Durance Plateau d'Albion ;
- Les communes membres ;
- Le nombre de voix par commune membre et par EPCI,

Le Président propose de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**À l'unanimité,**

**Approuve**, la modification des statuts du SMAEP Durance Plateau d'Albion,

**Autorise**, le Président de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,  
M. Frédéric SACCO



Le Président,  
M. Gilles RIPERT,



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*

Mise en ligne le : 05/03/2025

CC-2025-24

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20250220-2025-24-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2025  
Date de réception préfecture : 26/02/2025

Page 2 sur 2

Nombre de membres en exercice : 52  
Quorum : 27  
Nombre de membres présents : 30  
Procurations : 0  
  
Votes : Pour : 30  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
  
Date de convocations : 25/11/2024

République Française  
Département des Alpes de Haute Provence  
Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable  
DURANCE PLATEAU D'ALBION  
04150 BANON

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical  
Délibération n°DE\_2024\_015

ASSEMBLEE GENERAL DU 03 décembre 2024  
10 h 00 A LA SALLE LA BUGADIERE 04150 BANON

## NOTIFICATION DE MODIFICATION DES STATUTS DU SMAEP DURANCE PLATEAU D'ALBION

L'an deux mille vingt-quatre et le trois décembre à 10 heures 00, le Comité Syndical du S.M.A.E.P. Durance Plateau d'Alblon, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle la Bugadière de BANON, sous la présidence de Monsieur Gerard BURCHERI.

**Présents :** CHAILLAN Andre, BOUNOUS Joanny, GUTIERREZ Jose, CARBONNEL Charlotte, HAUCOURT Jean-Pierre, LETTERON Gaelle, CONGY Donatien, GAILLAND Marie-Cornelie, JAUFFRED Guy, LAPAILLE Nicolas, GABERT Patrick, PELLISSIER Claude, JOSEPH Alain, USSEGLIO Robert, BAILLE Denis, PIGANEAU Dominique, JOYCE Laurent, COLOMP Bernard, MARTIN Serge, BLANC Maryse, BALLIN Gregory, BONNEFOY Andre, BURCHERI Gerard, GAUBERT-RASPAIL Carline, CAPDEGELLE Serge, PASTEL Frederic, AUBERT Leon, DALLAPORTA Thibault, CANELLAS Valerie, GROS Marie-Jeanne

**Procuration :**

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jose GUTIERREZ

**Absents :** AVINENS Rene, ROBERT Frederic, MOUTTE Michele, AUBERT Lucien, BONNET Maryse, CULO Jean-Louis, LECOURT Andre, RIPERT Gilles, ROUX Frederic, BARTOLUCCI Patrice, COQUELET Dominique, DERRIVES Stephane, MOROSO Felix, AFONSO Michel, JOLY Damien, BALLARIO Christian, VIDAL Serge, JONQUERES Agnes, DOUGUET Alexis, DUPAS Emmanuel, FELLER Camille, PEMEANT Jean, DESCHAMPS Dominique, BERT Patrice, DUMAINE Gerard, BELTRAN Nicolas, FAYET Elodie, MARTIN Luc, GRANET Bernard, RIVIERE Claudie, TAILLEU Michel, BESOZZI Giuseppe, SIBILLI Aline, SIGNORET Elisabeth, DINI Marc, DJAKOVIC Emmanuel, PAUL Patricia, ALMERAS Marie-Christine, BARDOUIN Sebastien, BLANC Rolland, LABRO Claude, RANCHON Jean-Pierre, SALVAGNO Martine, BOYER Christian, PAUL Fabrice, TORTAROLO Jean-Paul, JABRE Sylvaine, PELOUX Carine

**Participants :** Mr PAQUETEAU Fabrice C.C.P.A.L, Mr VALET Jean-Maurice Conseil Départemental 04  
Mrs LONG Alain, GAILLARD Emmanuel, PINNA Fabien Société des Eaux De Marseille

### NOTIFICATION DE MODIFICATION STATUTAIRES DU SMAEP DURANCE PLATEAU D'ALBION

M. Le Président, expose au comité syndical qu'il y a lieu de procéder à une régularisation des statuts du SMAEP Durance Plateau D'Alblon

M. Le Président propose donc notamment la mise à jour de la liste des membres du syndicat.

Les principales modifications apportées sont :

- Le siège social du SMAEP
- Les communes membres
- Le nombre de voix par commune membre et par EPCI

Article 1 : Le siège du SMAEP Durance Plateau D'Alblon est fixé au 76 Place De La République 04150 BANON.

Article 2 : Le Syndicat Mixte d'alimentation en eau potable Durance Plateau d'Alblon est constitué des communes de BANON, AUBIGNOSC, CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT, CRUIS, FONTIENNE, LARDIERS, MONTSALIER, ONGLES, OPPEDETTE, REDORTIERS, REVEST DU BION, LA ROCHEGIRON, SAINTE CROIX A LAUZE, SAINT ETIENNE LES ORGUES, SIMIANE LA ROTONDE, VACHERES, de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération (représentant la commune de MALLEFOUGASSE-AUGES), du Syndicat Intercommunal d'Alimentation d'Eau Potable et d'Assainissement (SIAEPA) de la région de SAULT (représentant les communes de SAULT, et de SAINT CHRISTOL), le Syndicat Eau Potable et Assainissement de Lure (SEPAL) (représentant les communes de SAUMANE, L'HOSPITALET, MONTLAUX et REVEST SAINT MARTIN), de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) (représentant les communes de LAGARDE D'APT, VIENS et d'APT) et de la Communauté de Communes Haute Provence Pays de Banon (CCHPPB).

Article 3 : Chaque commune sera représentée au sein du SMAEP Durance Plateau D'Alblon par 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant lequel aura voix délibérative en cas d'empêchement du délégué titulaire. Le choix du conseil municipal ne pourra porter que sur l'un de ses membres.

Article 4 : Lorsqu'un EPCI se substitue à tout ou partie de ses communes membres, il est représenté par un nombre égal de délégués égal au nombre de délégués dont disposeraient les communes qu'il représente.

Article 5 : Pour l'élection des délégués des EPCI avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un des membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20250220-2025-24-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2025  
Date de réception préfecture : 26/02/2025

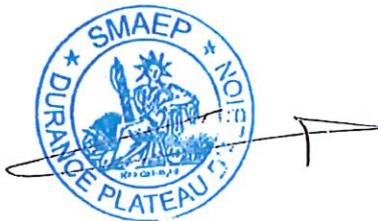
COMMUNE MEMBRE	REGROUPEMENT	NOMBRE DE VOIX
BANON	CC HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON 20 VOIX AU TOTAL	2
CCHPPB		2
OPPEDETTE		2
REDORTIERS		2
REVEST DU BION		2
LA ROCHEGIRON		2
MONTALIER		2
SAINTE CROIX A LAUZE		2
SIMIANE LA ROTONDE		2
VACHERES		2
SAUMANE		SEPAL 8 VOIX AU TOTAL
L'HOSPITALET	2	
MONTLAUX	2	
REVEST SAINT MARTIN	CC JABRON LURE VANCON DURANCE 4 VOIX AU TOTAL	2
AUBIGNOSC		2
CHATEAU NEUF VAL SAINT DONAT	CC PAYS FORCALQUIER ET MONTAGNE DE LURE 10 VOIX AU TOTAL	2
CRUIS		2
FONTIENNE		2
LARDIERS		2
ONGLES		2
SAINT ETIENNE LES ORGUES	CA PROVENCE ALPES AGGLOMERATION 2 VOIX AU TOTAL	2
MALLEFOUGASSE-AUGES		2
SAULT	SIAEP DE SAULT	2
SAINTE CHRISTOL	4 VOIX AU TOTAL	2
LAGARDE D'APT	CC PAYS D'APT LUBERON 6 VOIX AU TOTAL	2
VIENS		2
APT		2

Article 5 : Les fonctions du receveur du SMAEP Durance Plateau D'Albion seront exercées par la Trésorerie de FORCALQUIER

Le Président - Gerard BURCHERI

Pour extrait conforme, le 03 décembre 2024

Le Secrétaire de séance - GUTIERREZ Jose




Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20250220-2025-24-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2025  
Date de réception préfecture : 26/02/2025